

Économie picarde

Lettre d'information économique et sociale de la CGT INSEE PICARDIE – Novembre 2017 – Rédac chef : P. Le Scouëzec

Des projets de logements ralentis

Au troisième trimestre 2017, le nombre de logements autorisés en Picardie a diminué de 762 par rapport au 2^{ème} trimestre de l'année (-9,1%). Au plan national, le nombre de projets continue à progresser (+9,7%). Ce repli est essentiellement imputable à la diminution des autorisations de logements collectifs. Si ce résultat n'empêche pas d'avoir une croissance de 8,8% des logements autorisés sur un an dans la région, ce ralentissement est un avertissement à un moment où la politique de Macron oblige le secteur HLM, opérateur important de la construction neuve, à réduire ses investissements.

Le chiffre du mois

1446. C'est le nombre de personnes redevables de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) en 2016 dans les 7 plus grandes villes de Picardie, Amiens, Abbeville, Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin, Laon et Soissons. Mais ce chiffre ne représente qu'un peu plus de la moitié des assujettis à l'ISF en Picardie. En effet, on en compte aussi en milieu rural, notamment, de riches agriculteurs. Avant sa suppression par Macron, l'ISF avait déjà été remis en cause en 2011 par Sarkozy, en augmentant des deux tiers le seuil du patrimoine conduisant à être imposé (1,3 million d'€ depuis 2013). En Picardie, le nombre de personnes imposables des 7 grandes villes picardes était alors passé de 2711 en 2010 à 1370 en 2011. Cela n'a pas empêché ce nombre de progresser à nouveau de 5,6 % entre 2011 et 2016 et le patrimoine moyen assujetti de 9,3 % pour une inflation de 2,7 % sur la période !

Nouveau recul de l'apprentissage

Il est temps de réorienter les crédits vers les lycées qui offrent une meilleure réussite aux examens et une aussi bonne insertion professionnelle

En Picardie, plus l'État et le Conseil régional donnent de l'argent aux structures patronales que sont les Centres de formations des apprentis (CFA), moins on compte d'apprentis !

Fin 2016, les CFA accueillent dans la région 10996 apprentis, soit une baisse de 0,3% par rapport à 2015, après déjà un recul de 1,9% en 2014. En vérité, cela fait 11 ans que ce chiffre diminue. En 2016, seules 4 autres des 22 ex-régions de métropole connaissent pareille évolution, alors qu'au plan national, la hausse est de 1,7%.

En Picardie, ce résultat est dû à la baisse importante des apprentis du niveau secondaire (inférieur ou égal au baccalauréat), de -1,9% contre -0,5% en moyenne en France, et à la croissance plus lente de ceux étudiant dans le supérieur, de +2,9% contre +5,9% au plan national. Ces derniers représentent désormais 34,3% du total des apprentis picards, soit un taux inférieur à celui national (37,0%).

Alors, comment expliquer cet échec alors que le nombre et le volume des aides aux entreprises pour embaucher un apprenti ne cessent de s'accroître : exonérations de cotisations et de contributions sociales patronales et salariales, aide aux TPE pour les jeunes apprentis (4400 euros), prime à l'apprentissage (3000 euros dans les Hauts-de-France), prime au 1^{er} apprenti ou pour tout apprenti supplémentaire (1000 euros minimum), crédit d'impôt, l'ensemble étant cumulable ! En clair, un apprenti ne coûte rien quand on sait que son salaire, variable selon son âge, est de 869 euros (en 2014) en moyenne par mois.

Cet appui financier massif à l'apprentissage, de Hollande à Macron, est d'abord idéologique. Il s'agit de détourner les jeunes de 16 à 25 ans du système scolaire pour les mettre sous la tutelle du patronat. Pourtant, la filière d'excellence pour avoir un diplôme dans le domaine professionnel, c'est celle qui passe par les lycées (Bac et BTS) et lycées professionnels (CAP, Bac pro), c'est-à-dire le système scolaire. En Picardie, ce sont 77% des jeunes qui font ce choix, malgré la promesse d'avoir un salaire en passant par l'apprentissage.

Et ils ont raison car c'est l'assurance, pour les CAP, les BTS et les diplômes d'ingénieurs, d'avoir un meilleur taux de réussite aux examens qu'en étant apprentis ! Or, cette réussite leur assure une insertion au sein du marché du travail aussi bonne que celle des apprentis.

De plus, l'apprentissage est freiné par le manque d'offre de contrats par les entreprises, ce qui confirme que cette filière n'est pas, tant pour la formation que l'emploi, une priorité des chefs d'entreprise picards, contrairement aux propos de leurs représentants patronaux.

Enfin, les ruptures de contrats sont importantes : 28% en 2016. A quoi s'ajoute un phénomène nouveau de plus en plus ressenti par les apprentis du supérieur : celui d'être exploité au lieu d'être formé ! L'exemple type est le nombre de sites Internet d'entreprises créés ou rénovés par des apprentis dans les TPE qui, une fois qu'ils ont terminé et formé un salarié pour la mise à jour, ne sont pas embauchés en fin de contrat. Cela illustre aussi le manque d'accompagnement des apprentis dans nombre d'établissements, dénoncé depuis des années sans être ni contrôlé, ni sanctionné.

Raison de plus d'arrêter de financer à fonds perdus (sauf pour le patronat) l'apprentissage et de réorienter l'argent vers le système scolaire, qui offre de meilleures garanties de réussite de la formation professionnelle !

